

POINT 4 : PROJET DE DÉLIBÉRATION – DCM20260427-04

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME (ADU)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville adhère à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU).

A ce titre, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée Générale de l'ADU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Alain KMOCH	Mathieu GAGLIARDI

Il rappelle que la désignation est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de voter à main levée,
- **APPROUVE** la désignation des représentants proposés ci-dessus au sein de l'Assemblée Générale de l'ADU.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**